

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 16 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept,
le seize mars,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, M. KLING, Mme DUBOIS, Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme ROY-POIRAULT, M. DUCROT, Adjoint ;
M. POUZIN, M. JALLAIS, Mme VAUCELLE, M. DUPUIS, Mme THIBAUT, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme MAURIN-
MAUBERGER, M. VIVIER, M. OLIVIER (arrivé à 20 H 05), Mme RENELIER, Mme AUMOND, M. PERREAU (arrivé à 20 H 50),
Mme POINTIS, M. LANTIER, Conseillers municipaux.

ABSENTS ET EXCUSES :

Mme GIANANTI, M. JAGER, M. SALMON, Mme PETIT, Mme GIROIRE, M. VILLAIN, Mme GAUVINEAU.

Pouvoir de Mme Nathalie GIANANTI à M. André KLING

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Michel JALLAIS

Pouvoir de Mme Christiane PETIT à M. Jacques VIVIER

Pouvoir de Mme Anne-Marie GIROIRE à M. Joël DAZAS

OBJET DE LA DELIBERATION :

Débat d'orientations budgétaires 2017.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations Budgétaires
préalablement à l'adoption du budget primitif du prochain exercice.

Il s'agit pour l'assemblée d'examiner les grandes orientations budgétaires et
fiscales qui prévaudront dans l'élaboration du budget communal pour l'exercice 2017 et
de rappeler la politique d'équipement de la ville et sa stratégie financière.

VU la Commission Affaires Générales du 6 mars 2017 portant sur le Débat
d'Orientations Budgétaires 2017,

Considérant la circulaire préfectorale en date du 14 Décembre 2015 relative aux
nouvelles dispositions prévues par la loi portant nouvelle organisation territoriale de la
République relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités
territoriales,

VU la modification des articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4312-1, L. 5211-36 et
L. 5622-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatifs au débat
d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au
contenu du débat,

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission

en Sous-Préfecture le : **27 MARS 2017**

Affiché le : **27 MARS 2017**

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat acté par une délibération spécifique, qui donne lieu à un vote,

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le rapport relatif au Débat d'Orientations Budgétaires 2017.

I - Le contexte national

A/ Dispositions législatives et réglementaires (Loi de Programmation 2015/2019 – Loi de finances rectificative 2016 - Loi de Finances 2017)

Les collectivités locales sont toujours mises à contribution pour le redressement des finances publiques de l'Etat. Néanmoins, la réforme annoncée de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est abandonnée. Si les dotations de l'Etat au profit des collectivités continuent de varier à la baisse, celle-ci est diminuée de moitié en 2017 par rapport à la baisse de 2016 (- 725 M€ au lieu de - 1.450 M€).

Dans le même temps, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de 180 M€, à l'instar de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui augmente dans les mêmes proportions. Le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reste, quant à lui, stable.

Le soutien à l'investissement public local reste une priorité du Gouvernement. Le montant du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) est porté à 1,2 milliard d'euros, dont la moitié est destinée aux territoires ruraux, la seconde au soutien des politiques publiques prioritaires. La gestion de ces crédits est confiée au Préfet de Région, en liaison avec les Préfets de Département. Enfin, la Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux (DETR) se voit renforcée pour 2017 de + 384 M€, soit une enveloppe totale de 996 M€. A noter que le FSIL est cumulable avec la DETR.

Le taux du Fonds de Compensation de la TVA reste, quant à lui, au taux de 16,404 %.

B/ Dispositions dans le domaine des ressources humaines

Il est à noter les points suivants :

- Le point d'indice du traitement des fonctionnaires est revalorisé au 1^{er} février 2017 de + 0,6 %
- Mise en place du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), par catégorie et par cadre d'emploi dans la Fonction Publique :
 - Refonte des grilles indiciaires
 - Création d'une cadence unique d'avancement d'échelon
 - Réorganisation des carrières à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les catégories B et C
- Augmentation au 1^{er} janvier 2017 des taux de cotisation retraite (IRCANTEC – CNRACL)

II – Le contexte local

A – FONCTIONNEMENT

a - Dépenses

1/ Les charges à caractère général (011)

Les charges à caractère général, correspondant aux achats et dépenses de gestion courante liées au bon fonctionnement des services sont impactées par un certain nombre de facteurs externes, tels que :

- L'inflation (très faible en 2016, de l'ordre de 0,2 %)
- L'augmentation des prix des combustibles, carburants et de l'énergie en général
- L'augmentation du prix de l'eau
- Charges de plus en plus importantes liées aux contraintes réglementaires en matière de sécurité et de mise aux normes

Ainsi qu'à des facteurs internes, tels que :

- Vieillesse des parcs matériels, véhicules et équipements
- Coûts de maintenance accrus
- Prise en charge en fonctionnement de la gestion informatisée des services en mode SaaS (accès à distance de logiciels sans installation sur le serveur)

Il convient ici de poursuivre les efforts de rationalisation déjà entrepris et de mettre en place les procédures de marchés publics qui s'imposent pour augmenter les économies d'échelle.

2/ Les charges de personnel

Par-delà les réformes statutaires, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- L'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) induisant d'une manière systématique une augmentation de la masse salariale en fonction des avancements d'échelons et de grade.
- Les transferts de compétences en faveur de la CCPL et du Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER
- Le recrutement d'un Responsable des Services Techniques
- La régularisation des carrières de certains agents contractuels
- La prise en charge des remplacements des personnels placés en congés de maladie, en disponibilité ou en maternité.

Les charges de personnel en 2016 ont été légèrement inférieures à celles de 2015 et représentent 53,97 % des charges réelles de fonctionnement.

3/ Les autres charges de gestion courante (65)

Ce chapitre porte principalement sur le financement des indemnités des élus, sur le contingent du service d'incendie et de secours départemental, les participations obligatoires aux écoles privées (St Joseph et Chavagnes), le financement du CCAS ainsi que le versement des subventions aux associations.

Une approche plus pertinente des aides accordées aux nombreuses associations loudunaises (170) a permis de mieux contrôler les subventions versées tout en continuant de soutenir le monde associatif local. Il est à noter que l'aide aux associations ne se limite pas aux aides financières directes ; il convient de prendre en compte les mises à disposition à titre gracieux pour elles de locaux, de matériels et de moyens humains et techniques tout au long de l'année.

4/ Les charges financières

Les charges financières de fonctionnement portent sur les remboursements d'intérêts des emprunts. Trois emprunts sont arrivés à échéance en cours de l'année 2016 ; un emprunt a été contracté durant cette même période.

L'extinction de la dette est prévue pour l'année 2032. La capacité d'endettement est encore confortable mais il conviendra d'y prêter attention, notamment dans le cadre des financements des gros projets d'investissement prévus dans les années à venir (Tour Carrée, Accueil Collectif pour Mineurs, réseau pluvial, etc.)

Pour l'année 2017, l'endettement communal sera de 742,06 € par habitant.

5/ Les comptes de résultats

Le Compte Administratif 2016 laisse apparaître un résultat de fonctionnement à reporter sur l'exercice 2017 de 2.040.837.82 €.

Ce résultat, supérieur de 32,41 % par rapport à l'exercice 2015, fera l'objet d'une affectation dès le budget primitif après approbation du Compte de Gestion de la perception et du Compte Administratif communal.

b – Recettes

Les recettes de fonctionnement portent principalement sur les ressources suivantes :

- Le produit des services (concessions cimetièrre, occupation du domaine public, les redevances à caractère culturel, sportif, périscolaire et multi-accueil)
- Les impôts et taxes (Taxe d'habitation, taxes foncières, droits de place, taxe sur l'électricité, droits de mutation). **Il est à noter en 2017 le transfert de compétences en matière économique ce qui entraîne le transfert des ressources correspondantes** (CVAE, TASCOT, etc.) au profit de la CCPL qui, en retour nous versera une attribution de compensation estimée aujourd'hui à un peu plus d'1,8 M€ et dont le montant exact fera l'objet d'un calcul effectué dans le cadre de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) qui se réunira dans la seconde moitié de mars.
- Les dotations de l'Etat. Comme précisé en préambule, celle-ci devraient continuer à baisser dans une moindre mesure que ce qui était initialement prévue
- Intégration des résultats 2016 dans le Budget Primitif 2017

B – INVESTISSEMENT

I - Dépenses

La commune s'est engagée dans un programme d'investissement ambitieux portant principalement sur des projets sportifs, patrimoniaux et sociaux, sans oublier la prise en compte de la mise en sécurité et l'accessibilité des bâtiments, de la réfection de voirie, du pluvial, du renouvellement des matériels techniques et de la modernisation de son administration.

Ce programme d'un volontarisme clairement affiché, s'inscrit néanmoins dans un contexte financier difficile, lié à une réduction importante des aides des partenaires institutionnels d'une manière générale.

La capacité d'autofinancement reste relativement confortable et les marges de manœuvres dans le cadre du recours à l'emprunt, importantes.

Sans hypothéquer sur l'avenir, ces différents constats permettent la réalisation :

- Des programmes structurants envisagés (piste d'athlétisme – première tranche Tour Carrée et lancement de la deuxième en 2017),
- La programmation de projets importants à court terme (Centre d'Accueil pour Mineurs – schéma des eaux pluviales),
- La réalisation de programmes importants en matière d'accessibilité des bâtiments (programme ADAP),
- Le remplacement de plusieurs chaudières dans les écoles et les bâtiments communaux (Ecole du Martray, médiathèque, salle des fêtes de Rossay, collégiale Ste Croix),
- La rénovation de toitures perméables (église St Pierre, centre culturel René MONORY),
- La poursuite de l'entretien et de la modernisation de l'éclairage public,
- L'aménagement de voirie (carrefour du Moulin, centre bourg),
- Le remplacement programmé de la signalisation routière,
- L'accompagnement des actions en matière de réhabilitation du patrimoine (fonds façades, protocole territorial),
- Le remplacement des matériels techniques en fin de vie ou obsolètes (véhicules, engins de chantiers, petit équipement, etc.)
- Le renouvellement des matériels informatiques et de communication par des outils plus performants.

En plus des projets d'investissement, il convient de prendre en compte le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 1.049.330 € (1.001.235 € en 2016) ainsi que les travaux en régie chiffrés cette année à 80.000 €.

Le montant total estimé pour l'investissement s'élève à 4.266.000 €

2 - Recettes

En recettes propres, la commune dispose des amortissements pour un montant de 900.000 € ainsi que du Fonds de Compensation de la TVA arrêté à la somme de 225.560 € pour 2017 (16,404 % des comptes 21 et 23 du CA 2016) et de 423.295 € de subventions notifiées.

Pour atteindre l'équilibre comptable, des emprunts à hauteur de 1.350.000 € pourraient être contractés, le solde de 1.367.145 € correspondant au prélèvement sur les recettes de fonctionnement.

III – Transfert des résultats des services de l'Eau et de l'Assainissement

Les services de l'Eau et de l'Assainissement de la ville de LOUDUN ont fait l'objet d'un transfert au 1^{er} janvier 2017 au profit du Syndicat Eaux de Vienne – SIVEER.

Il convient de transférer les résultats comptables des deux budgets annexes sur le compte du Syndicat. Pour ce faire, une inscription en recette des excédents devra être effectuée sur le budget général de la ville. Une dépense identique sera inscrite sur les dépenses.

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le Débat d'orientations budgétaires 2017.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

